

INFO

RAPIDE



Rungis, le 18 mai 2026

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Voyageurs du mercredi 13 mai 2026 :

3 points à l'ordre du jour :

- 13^{ème} mois des cadres
- Intéressement
- Questions diverses

1. 13^{ème} mois des cadres

Rappel de la revendication portée par les organisations syndicales : il s'agit de revoir l'assiette de calcul prévue dans l'accord-cadre, notamment la garantie de rémunération fixée à 13,33 mois de salaire, et d'en assurer la transposition dans la convention collective nationale (CCN). La CFDT soutient pleinement cette demande.

Cependant, les organisations patronales, malgré les annonces faites lors de la mise en place du calendrier et des sujets à traiter, indiquent ne pas disposer à ce jour de mandat. Elles soulignent également des difficultés d'ordre rédactionnel concernant cette transposition. Il a donc été convenu de réinscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion de septembre.

2. Intéressement

Des avancées significatives ont été réalisées sur ce sujet, avec l'examen de l'ensemble des points sur lesquels une marge de manœuvre existe.

Pour la prochaine réunion, il conviendra de travailler sur les éléments restant à arbitrer, afin de permettre ensuite la rédaction d'un projet d'accord.

Par ailleurs, la possibilité d'élaborer un modèle d'accord relatif à la mise en place d'un Compte Épargne Temps (CET) a été évoquée. Cet outil viserait à accompagner les TPE-PME souhaitant adhérer au dispositif d'intéressement conventionnel.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Charles **MORIT**
06 11 66 65 48

Émilie **BLAISE**
06 25 51 05 05

Alexandre **BATIFOULIER**
06 95 94 50 45



3. Questions diverses

Accord miroir (portabilité CFA) en Île-de-France :

Une information a été donnée sur l'avancement des négociations. La CPPNI Transports Urbains, consacrée à ce sujet et à l'issue de laquelle le processus de signature devrait être lancé, se tiendra le 27 mai prochain.

NAO 2026 :

Au regard du contexte économique (inflation, hausse du coût du carburant et annonce officielle de l'augmentation du SMIC de +2,4 % au 1^{er} juin), la CFDT a demandé la réouverture des négociations annuelles obligatoires (NAO) lors de la prochaine réunion.

Cette demande s'accompagne d'une revendication de revalorisation salariale équivalente à l'augmentation du SMIC.

Bien que les organisations patronales se montrent très réticentes, l'unanimité des organisations syndicales a permis l'inscription du sujet à l'ordre du jour.

La CFDT a fortement insisté sur l'urgence de la situation, au regard des difficultés rencontrées par les salariés du secteur TRV, comparables à celles des salariés rémunérés au SMIC. Il est donc essentiel d'éviter un écrasement des grilles salariales et de préserver les acquis des dernières années.

La prochaine CPPNI est prévue le 1^{er} juillet à 14h, avec comme ordre du jour :

- Calendrier du second semestre et sujets à traiter (y compris indemnisation des coupures)
- Réouverture des NAO 2026
- Intéressement
- Tourisme (sous réserve)
- CFA et transferts (sous réserve)
- Questions diverses

